

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor New Energy UCITS ETF est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'actions Dist : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice World Alternative Energy Index CW Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est représentatif de la performance du secteur mondial de l'énergie renouvelable, ce qui comprend les entreprises qui privilégient les énergies propres dans leur processus de production et investissent dans le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la décentralisation de l'alimentation en énergie.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 2%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice World Alternative Energy Index CW Net Total Return (dividendes net réinvestis) (« Cap-Weighted »).

L'Indicateur de Référence est un indice actions administré par Société Générale, calculé par Solactive AG, basé sur un modèle conçu par Robeco SAM (Sustainable Asset Management).

L'indicateur de Référence est un indice de référence dédié au secteur de l'énergie renouvelable.

L'indicateur de Référence est composé de titres cotés sur les marchés d'Europe, d'Amérique et d'Asie et d'Océanie, dont une partie significative des revenus provient de l'un des trois secteurs d'activité suivants :

- Énergie renouvelable : construction, services d'ingénierie, équipements et exploitation des installations pour la production et la transmission d'énergie éolienne onshore et offshore, d'énergie solaire, hydroélectrique, énergie géothermale, biomasse, biocarburants, énergie marémotrice,
- Efficacité énergétique : réseaux intelligents (smart grids), matériaux et technologies pour la construction de bâtiments énergétiquement efficaces et pour la transformation des bâtiments existants en bâtiments de moindre consommation en énergie, gestion intelligente de la température et de l'humidité Technologies de gestion de l'énergie, automatismes et logiciels pour les secteurs résidentiel, commercial, tertiaire, les data centers, l'industrie et les infrastructures et,

- Décentralisation de l'alimentation en énergie systèmes pour le stockage , la conversion et la distribution non-centralisée de l'électricité, en implantation locale proche du point de consommation, dans des unités de petite échelle destinées à des groupes d'utilisateurs restreints, pour le secteurs résidentiels, commercial et industriel. Batteries embarquées pour les véhicules électriques et l'électronique grand public, batteries en site fixe, systèmes de secours, de recharge de véhicules électriques, de domotique, contribuant à l'autonomie et à la résilience de l'alimentation en électricité..

L'univers d'investissement initial est constitué des composants des indices Solactive GBS Developed Markets Ail Cap Index et Solactive Emerging Markets Large Cap Index, auquel sont appliquées les différents critères présentés ci-dessous.

Sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises considérées comme étant en violation d'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Conformément à la Politique sectorielle Défense du groupe Société Générale, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à so us-munitions, armes à uranium appauvri) sont également exclues de l'univers d'investissement.

La méthodologie de l'Indicateur de Référence a pour but de ne sélectionner comme constituants de l'Indicateur de Référence que les actions issues d'entreprises disposant de plus de 40% de leur chiffre d'affaires dans les trois secteurs d'activités susmentionnées, et promeut donc des caractéristiques environnementales en investissant dans des actions issues d'entreprise réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition énergétique.

La pondération de l'Indicateur de Référence est calculée sur la base des capitalisations flottantes de chacun des composants ajustées en tenant compte de critères de liquidité optimale et d'exposition maximale telle qu'indiqués dans la méthodologie de l'indicateur de Référence.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

<https://www.sgindex.com>.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est analysé et rebalancé semestriellement (janvier et juillet de chaque année).

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, sont disponibles sur le site Internet : <https://www.solactive.com>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet : <http://www.solactive.com>

L'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplcation directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à tennes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex. recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplcation directe de l'indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par

son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de répllication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment se réserve également la possibilité, notamment dans le but de s'exposer à des titres négociés sur des marchés émergents entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence et dont l'accès peut être particulièrement coûteux et/ou complexe, d'avoir recourt à des instruments financiers tels que par exemple des instruments de créances ou des IFT négociés de gré à gré, notamment des swaps, futures, CFD.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de répllication directe retenue (répllication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de répllication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20% de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous:

Actions

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales.

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :

- action

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions et indices
- contrats d'échange à terme sur rendement global (« total return swap »): sur actions et indices (cf. proportions détaillées ci-dessous),
- change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. - jusqu'à 100% de l'actif
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques - jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr> :

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Toto/ Return Swap ou TRS) : 10% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Toto/ Return Swap ou TRS) jusqu'à 0% des actifs sous gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Fonds pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagés au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

La contrepartie des instruments financiers à terme ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

4. Titres intégrant des dérivés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- exposition
- autre nature (à préciser)

Nature des instruments utilisés : EMTN

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : les dérivés seront utilisés à titre accessoire jusqu'à 10% de l'actif net maximum).

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment peut avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code monétaire et financier et notamment à :

Nature des opérations d'acquisition utilisées :

- prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- optimisation des revenus du Compartiment

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats /ou d'opérations de financement sur titres jusqu'à 25% des actifs du Compartiment.

Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'opérations de financement sur titres: 0% des actifs du Compartiment.

Dans ce cadre, la Société de gestion a nommé Société Générale en tant qu'intermédiaire (ci après l'«Agent»). En cas de recours à des cessions temporaires, l'Agent pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

Pour rappel, la Société de gestion est une entité du groupe Société Générale, elle est donc liée à l'Agent.

Lorsque Société Générale S.A. est nommée comme Agent, elle n'est pas autorisée à agir en tant que contrepartie aux opérations de prêt de titres.

En cas de recours à de telles cessions temporaires :

1. tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts/frais opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment ;
2. les coûts/frais opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, seront ceux supportés par la Société de gestion, par l'Agent (le cas échéant) et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services,
3. les coûts/frais opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts/frais opérationnels directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts/frais seront mentionnées dans le rapport annuel du Compartiment, et
4. les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts/frais opérationnels directs et indirects supportés, le cas échéant, par l'Agent et par la Société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts/frais opérationnels directs et indirects n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- l'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille,
- l'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille,
- le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie, et
- les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts/frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie à toutes les opérations constituant des techniques de gestion efficace de portefeuille des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment. En cas de défaillance de la contrepartie, le Compartiment peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) Elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;
- (c) Elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) Elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20% de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) Elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) D'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) D'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) D'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) D'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) D'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

Politique de sélection des contreparties

La Société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : www.lyxor.com, rubrique mentions réglementaires.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi exposé et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même

groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEF.

Risques liés à la gestion des garanties

Risque opérationnel

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations de financement sur titres, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque juridique

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise

Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) L'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) L'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) Le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;

- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) Un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) Les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Risques en matière de durabilité

Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de gestion s'appuie sur l'administrateur l'Indicateur de Référence dont la méthodologie intègre les risques en matière de durabilité du fait de l'investissement dans des actions issues d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition énergétique. Une telle intégration a un impact direct sur l'univers d'investissement de l'Indicateur de Référence. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actifs compris dans l'Indicateur de Référence. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'Indicateur de Référence, veuillez-vous référer au site internet : <https://www.sgindex.com>. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

Risque lié au caractère durable de l'investissement

La méthodologie de l'Indicateur de Référence ne garantit pas le caractère durable de l'investissement réalisé, elle sélectionne des actions issues d'entreprises disposant de plus de 40% de leur chiffre d'affaires dans les trois secteurs d'activités mentionnés dans la section « Indicateur de Référence » ci-dessous comprenant des activités considérées comme favorisant la transition écologique.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de sociétés ayant pour principale source de revenu des activités relatives aux métiers de l'énergie renouvelable.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 octobre 2007.
- Date de création du compartiment : 5 septembre 2019.

rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice World Alternative Energy Total Return Index CW EUR (Ticker:WAEXC).

Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010524777	EUR	33.57% ⁽¹⁾	34.44%		36.07%
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc	FR0014002CG3	EUR	11.66% ⁽¹⁾	11.94%		11.66%

⁽¹⁾«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.1675%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 0.3%.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Transparence des Investissements durables dans les rapports périodiques

En application de l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité est décrite au moyen des indicateurs de durabilité ci-dessous :

Indicateur	Portefeuille				Indice Parent			
	October 2021		October 2020		October 2021		October 2020	
	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur
Efficacité énergétique	12.8%	100%	14.0%	98%	12.7%	100%		
% de membre indépendant au CA	82.9%	100%	82.2%	99%	72.5%	73%		
Moyenne pondérée des intensités Carbone (Scope 1&2) tCo2e	138.3	100%	620.8	98%	343.9	100%		
% de femme au CA	32.2%	100%	29.4%	99.4%	23.3%	93%		
Energie alternative	35.1%	100%	27.6%	98%	40.1%	100%		
Préoccupation relatives aux droits de l'homme		100%				93%		
- Conformité	96.8%				86.2%			
- Non-conformité	0.0%				0.0%			
- Liste de surveillance	3.2%				6.4%			
Controverses sur les sujets de capital humain		100%				93%		
- Aucune préoccupation	96.8%				97.5%			
- Mineur	0.0%				0.0%			
- Modéré	0.0%				0.0%			
- Sévère	3.2%				2.5%			
- Très sévère	0.0%				0.0%			

L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA)

Cet indicateur mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Controverses Sévères et Très Sévères vis-à-vis des enjeux de Capital Humain

Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

Évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme

This factor indicates whether the company is in compliance with the United Nations Guiding Principles for Business and Human Rights. The possible values are Fail, Watch List, or Pass.

Pourcentage de femme au CA

Pourcentage des membres du conseil d'administration de l'entreprise qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Pourcentage de membre d'indépendant au CA

Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Contribution aux Solutions Environnementales - Efficacité énergétique

Cet indicateur vise à mesurer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des revenus consacrés aux solutions environnementales. Il reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Il est calculé comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

- L'efficacité énergétique comprend des produits et des services qui prennent en charge la maximisation de la productivité dans les applications de main-d'œuvre, de transport, d'électricité et domestiques avec une consommation d'énergie minimale pour assurer un accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes.

Contribution aux Solutions Environnementales - Energie alternative

Cet indicateur vise à mesurer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des revenus consacrés aux solutions environnementales. Il reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Il est calculé comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

- L'énergie alternative comprend les produits et services qui soutiennent la transmission, la distribution et la production d'énergies renouvelables et de carburants alternatifs pour réduire les émissions de carbone et de polluants en soutenant une énergie abordable et propre pour lutter contre le changement climatique.

Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces activités (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Le principe du DNSH s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants: atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Aors que le Fonds peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum d'investissement, la société de gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des Activités Durables sera mise à la disposition des investisseurs. Cette information, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en engageant des discussions avec l'administrateur de l'indice afin que ce dernier intègre dès qu'il en sera raisonnablement possible les exigences du Règlement Taxonomie au sein de la méthodologie de l'indice. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question, veuillez contacter la société de gestion à l'adresse indiquée ci-après : client-services-etf@lyxor.com.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Mise à disposition d'Informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier

1. Description des critères ESG

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont respectées via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces caractéristiques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Pour les fonds de type ETF (« Exchange Traded Fund ») dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

Lyxor a implémenté un engagement actionnaire. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com. Le périmètre de vote défini par Lyxor pour cette année d'exercice n'inclut pas ce fonds.

L'ensemble des actions générales menées par la société de gestion relatives aux critères ESG est présenté dans la politique d'investisseur responsable disponible sur le site Lyxor.com.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO₂e/\$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondérés par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
6.2	7.6	5.1	5.5

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 39

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		7.6	36.3%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	9.7	5.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	7.3	17.2%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	7.3	5.9%			
	Pollution, Gestion des Déchets	7.3	7.9%			
Social		5.1	24.1%		0.0	0.0%
	Capital Humain	4.9	21.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.0	0.8%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	0.0	0.0%			
	Opposition des parties prenantes	7.8	1.4%			
Gouvernance		5.5	39.6%		0.0	0.0%
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Consommation Discretionnaire			1.6%					
Énergie			0.5%					
Industrie	21.8%	14.6%	8.0%	4.5%		0.6%		
Technologies de l'Information		10.6%	3.8%	7.6%	0.6%	1.3%		
Services aux Collectivités	9.0%	7.0%	7.5%	1.0%				

Les meilleurs (AAA,AA) **63%**
Dans la moyenne (A, BBB, BB) **35%**
Les moins bons (B, CCC) **2%**

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%
Orange 6%
Jaune 23%
Vert 71%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)
19

Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)
85

Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)
138

Portefeuille couvert (poids)	100%
Scope 1 reporté (vs estimé)	92%
Scope 2 reporté (vs estimé)	87%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Changement de méthodologie

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) *. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	0%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	0%
Pétrole	0%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0000
Pétrole (MMBOE)	0.0000

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	0.0
Gaz	0.0
Total	0.0

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	0.0

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	23.9%	0.0%	0.0%
Certains efforts	54.9%	77.6%	57.3%
Efforts limités/Informations	1.8%	6.8%	13.8%
Aucun effort/Aucune preuve	19.4%	9.7%	28.9%

Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

- Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués
- Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels
- Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone
- Neutral : faible exposition aux risques de transition
- Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	8.1
Low carbon transition management Score	7.4
Operational Transition	1.3%
Production Transition	1.3%
Neutral	21.5%
Solutions	73.9%

Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)			
Hydroélectricité	34.5%	Combustibles liquides	0.0%
Nucléaire		Renouvelables	58.6%
		Charbon	1.5%
		Gaz naturel	5.4%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	19%
20-49.9%	18%
50-100%	50%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres			
Énergie alternative	73.8%	Efficacité énergétique	49.4%
Prévention de la pollution	1.6%	Eau durable	4.9%
		Bâtiment vert	0.0%
		Agriculture durable	0.0%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales			
Énergie alternative	35.1%	Efficacité énergétique	12.8%
Prévention de la pollution	0.1%	Eau durable	0.1%
		Bâtiment vert	0.0%
		Agriculture durable	0.0%

Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 48.1%

Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	5%
Vague froide	29%
Inondation	2%
Vague De Chaleur	8%
Ouragan	2%
Stress hydrique	40%
Wildfire	15%

2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	10.5%	51.0%	38.5%	92.7%	7.2%	0.1%
Émissions de gaz à effet de carbone	0.3%	31.3%	68.4%	73.7%	25.7%	0.6%
Déchets électroniques	4.3%	2.9%	92.8%	93.4%	4.6%	2.0%
Opportunités dans le bâtiment vert	0.3%	36.8%	62.9%	100.0%		
Opp's dans les énergies renouvelables	4.2%	88.2%	7.6%	79.7%	1.6%	18.7%
Matériel d'emballage et déchets	10.2%	53.3%	36.5%	98.5%		1.5%
Stress hydrique	20.0%	73.8%	6.2%	33.4%	59.6%	7.0%
Émissions et déchets toxiques				28.6%	68.0%	3.3%

Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

La couverture de la mesure de l'alignement au regard de différents scénarios climatiques est insuffisante pour le fonds

Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	27
Nombre d'Assemblées Générales votées	16
Taux de participation aux Assemblées Générales	59.3%

Répartition des Instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Fonctionnement et formalités	100.0%	0.0%	0.0%
Miscellaneous	100.0%	0.0%	0.0%
Conseil d'administration	75.7%	17.1%	0.0%
Rémunération	80.6%	19.4%	0.0%
Réorganisations et fusions	100.0%	0.0%	0.0%
Structure du capital	94.4%	5.6%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%
Résolutions d'actionnaires	0.0%	0.0%	100.0%

Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Espagne	6.2%
United Kingdom	18.8%
France	12.5%
Irlande	6.2%
Pays-Bas	6.2%
USA	37.5%
Japan	6.2%
Italie	6.2%

Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	10
Nombre d'engagement	18
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	25%

Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

France	33%
Espagne	17%
United Kingdom	11%
USA	22%
Allemagne	17%

Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Responsible Cleantech	50%
General Meeting	11%
ESG	22%
Corporate Governance Roadshow	11%
Climate Action 100+	6%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site www.lyxor.com.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	2 393 925,25
- Change à terme :	-
- Future :	2 393 925,25
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

comptes annuels

BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 383 426 923,22	561 860 932,43
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 383 422 015,03	561 860 932,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 908,19	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	536 165,48	17 129,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	536 165,48	17 129,72
Comptes financiers	4 734 052,57	109 487,51
Liquidités	4 734 052,57	109 487,51
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 388 697 141,27	561 987 549,66

BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 052 271 569,51	405 103 258,42
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	276 474 532,72	24 250 320,08
• Report à nouveau	13 465 992,01	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 618 857,23	125 093 824,72
• Résultat de l'exercice	64 768,86	7 273 968,88
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 385 895 720,33	561 721 372,10
Instruments financiers	4 908,19	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 908,19	-
Autres opérations	-	-
Dettes	593 957,04	238 969,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	593 957,04	238 969,06
Comptes financiers	2 202 555,71	27 208,50
Concours bancaires courants	2 202 555,71	27 208,50
Emprunts	-	-
Total du passif	1 388 697 141,27	561 987 549,66

HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 393 925,25	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 660,41	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 596 931,80	11 154 018,29
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	9 626 592,21	11 154 018,29
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-54 607,35	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-54 607,35	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 571 984,86	11 154 018,29
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 234 836,97	-1 991 501,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 337 147,89	9 162 517,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	373 663,76	1 734 249,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-3 646 042,79	-3 622 797,74
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	64 768,86	7 273 968,88

- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euros.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Lyxor

L'indice World Alternative Energy Index CW Net Total Return (Waex) est calculé par Dow Jones Indexes, département de la société Dow Jones & Company, Inc. ("Dow Jones") et compilé par le groupe SAM ("SAM"). "Dow Jones" et "Dow Jones Indexes" sont des marques déposées de Dow Jones & Company, Inc. Les produits de placement basés sur le Waex, ne sont pas proposés, garantis, vendus ou promus par Dow Jones Indexes ni par la société SAM ; Dow Jones Indexes et SAM ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement dans lesdits produits. Dow Jones, SAM et leurs sociétés affiliées respectives, sources et agents distributeurs (collectivement, les "Parties de l'Indice"), déclinent toute responsabilité à l'égard de la Société Générale, de Lyxor AM, d'un quelconque client ou tiers en cas de perte ou dommage direct ou indirect découlant de (i) données inexactes ou incomplètes fournies par Waex, ou de retards, interruptions, erreurs ou omissions concernant lesdites données ou toutes données y afférentes (les « Données de l'Indice ») ou de (ii) toute décision adoptée ou mesure prise par Société Générale, Lyxor AM, un quelconque client ou tiers sur la foi des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice ne donnent aucune attestation, explicite ou implicite, à Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou n'importe quel tiers concernant les Données de l'Indice, notamment aucune attestation ayant trait à l'opportunité, l'ordre, l'exactitude, l'exhaustivité, la validité, la commercialisation, la qualité ou l'adéquation à un objectif particulier, ni aucune attestation quant aux résultats devant être obtenus par Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou un tiers en relation avec l'utilisation des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice déclinent toute responsabilité à l'égard de Société Générale, de Lyxor AM, de ses clients ou de tiers en cas de perte d'exploitation, manque à gagner ou de dommages indirects, spéciaux ou similaires, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse de dommages contractuels, dus à une négligence ou autrement, même si elles sont informées de la possibilité de tels dommages. Il ne saurait y avoir de relation contractuelle entre Dow Jones ou le Groupe SAM et l'un quelconque des clients de Société Générale ou de Lyxor AM pour les produits d'investissement basés sur le Waex ou liés à ce dernier. L'ETF Lyxor AM, basé sur le Waex, n'est pas proposé, garanti, vendu ou promu par les Parties de l'Indice qui ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement.

2 évolutionactif net

Devise	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	561 721 372,10	125 746 055,67
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	606 676 577,94	398 816 246,09
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-30 692 892,45	-55 170 035,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 186 263,87	122 513 855,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 316 027,58	-137 692 442,07
Plus-values réalisées sur contrats financiers	228 728,91	1 361 573 369,11
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-76 983,57	-1 239 134 512,25
Frais de transaction	-1 209 504,48	-456 573,68
Différences de change	14 910 954,04	-15 329 760,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	198 774 703,80	-4 582 082,81
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>197 562 593,48</i>	<i>-1 212 110,32</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 212 110,32</i>	<i>3 369 972,49</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-4 908,19	-102 466,69
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 908,19</i>	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	<i>102 466,69</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 337 147,89	9 162 517,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 646 042,79	-3 622 797,74
*Autres éléments	6 330,84	-
Actif net en fin d'exercice	1 385 895 720,33	561 721 372,10

*Provisions liée à la récupération fiscale sur les titres espagnols.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	2 393 925,25	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 734 052,57
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 202 555,71
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 734 052,57	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 202 555,71	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	490 483 037,33	206 727 441,09	56 190 969,01	93 074 149,01
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	148 927,44	-	-	210 571,20
Comptes financiers	2 789 852,65	914 638,79	1 028 528,43	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	4 940,76	-	-	345 791,51
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	536 165,48
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	359 498,64
Depots de garantie (verses)	170 336,00
Autres creances	6 330,84
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	593 957,04
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	584 850,48
Debiteurs et créditeurs divers	9 106,56
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0014002CG3	54 000	1 012 648,85	-	-
Actions Dist / FR0010524777	14 471 682	604 820 142,66	782 000	30 707 632,10
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CG3		113,48		0,06
Actions Dist / FR0010524777		843 672,95		14 739,59
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CG3		-		-
Actions Dist / FR0010524777		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CG3		113,48		0,06
Actions Dist / FR0010524777		843 672,95		14 739,59

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CG3	0,60
Actions Dist / FR0010524777	0,60

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CG3	-
Actions Dist / FR0010524777	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	-	3 646 042,79	0,13	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	13 465 992,01	-
Résultat	64 768,86	7 273 968,88
Total	13 530 760,87	7 273 968,88

Actions Acc / FR0014002CG3	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 157,74	-
Total	3 157,74	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010524777	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	13 465 992,01	7 273 968,88
Capitalisation	61 611,12	-
Total	13 527 603,13	7 273 968,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	276 474 532,72	24 250 320,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 618 857,23	125 093 824,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	320 093 389,95	149 344 144,80

Actions Acc / FR0014002CG3	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 506,80	-
Total	6 506,80	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010524777	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	320 086 883,15	149 344 144,80
Capitalisation	-	-
Total	320 086 883,15	149 344 144,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 septembre 2019

Devise					
EUR	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019	29.06.2018
Actif net	1 385 895 720,33	561 721 372,10	125 746 055,67	92 004 728,79	63 466 239,47

Actions Dist / FR0010524777	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019	29.06.2018
Nombre d'actions en circulation	29 771 391	16 081 709	4 836 869	3 675 747	3 058 051
Valeur liquidative	46,5107	34,9292	25,9974	25,0302	20,7538
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,13	0,29	-	0,32	0,13
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-0,05	3,79	-0,26

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0014002CG3	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019	29.06.2018
Nombre d'actions en circulation	54 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	22,3313	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,17	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00508Y1029	ACUITY BRANDS INC.	PROPRE	88 155,00	15 648 893,20	USD	1,13
US0079731008	ADVANCED ENERGY INDUSTRIES	PROPRE	96 293,00	7 640 201,56	USD	0,55
DE000A0WMPJ6	AIXTRON	PROPRE	274 283,00	5 636 515,65	EUR	0,41
CA0158571053	ALGONQUIN POWER & UTILITIES	PROPRE	1 429 627,00	17 780 017,21	CAD	1,28
US02361E1082	AMERESCO	PROPRE	113 020,00	8 021 026,23	USD	0,58
CA0585861085	BALLARD POWER SYSTEMS (NEW)	PROPRE	743 226,00	11 621 568,67	CAD	0,84
US0937121079	BLOOM ENERGY CORP	PROPRE	433 839,00	11 718 995,15	USD	0,85
CA09950M3003	BORALEX A	PROPRE	244 949,00	6 540 169,89	CAD	0,47
US0997241064	BORG WARNER INC	PROPRE	585 953,00	22 820 394,65	USD	1,65
CA11284V1058	BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION	PROPRE	398 570,00	14 262 072,76	USD	1,03
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	PROPRE	1 960 737,00	88 493 664,73	USD	6,39
US18539C1053	CLEARWAY ENERGY INC	PROPRE	474 081,00	13 514 739,42	USD	0,98
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	2 229 969,00	53 742 252,90	EUR	3,88
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	331 045,00	66 260 491,12	USD	4,78
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	279 230,00	28 855 576,32	USD	2,08
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	414 632,00	41 313 932,48	EUR	2,98
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	3 542 279,00	6 451 691,56	NOK	0,47
US65341B1061	NEXTERA ENERGY PARTNERS	PROPRE	181 672,00	13 547 888,18	USD	0,98
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	4 368 260,00	56 190 969,01	SEK	4,05
CA6665111002	NORTHLAND POWER INC	PROPRE	531 290,00	14 737 376,07	CAD	1,06
US6866881021	ORMAT TECHNOLOGIES	PROPRE	136 071,00	8 504 657,97	USD	0,61
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	968 102,00	118 161 994,29	DKK	8,53
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	1 451 521,00	48 001 476,49	USD	3,46
US7587501039	REGAL REXNORD CORPORATION	PROPRE	97 725,00	12 863 641,61	USD	0,93
US75972A3014	RENEWABLE ENERGY GROUP	PROPRE	114 902,00	6 354 485,20	USD	0,46

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0010715139	SCATEC ASA	PROPRE	377 148,00	6 399 129,97	NOK	0,46
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	1 355 972,00	201 904 230,80	EUR	14,57
US82489W1071	SHOALS TECHNOLOGIES GROUP INC	PROPRE	508 177,00	13 608 472,87	USD	0,98
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	1 861 229,00	43 608 595,47	EUR	3,15
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	76 315,00	17 537 187,00	EUR	1,27
US83417M1045	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	PROPRE	128 381,00	39 346 876,72	USD	2,84
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	2 165 323,00	88 550 884,09	EUR	6,39
US86771W1053	SUNRUN INC	PROPRE	485 358,00	24 191 358,34	USD	1,75
JP3538800008	TDK CORPORATION	PROPRE	943 951,00	29 544 195,64	JPY	2,13
US91347P1057	UNIVERSAL DISPLAY	PROPRE	110 677,00	17 520 869,65	USD	1,26
DE000A0TGJ55	VARTA AG	PROPRE	93 664,00	12 457 312,00	EUR	0,90
AT0000746409	VERBUND A	PROPRE	801 282,00	72 195 508,20	EUR	5,21
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	2 367 447,00	88 565 446,80	DKK	6,39
US9778521024	WOLFSPEED INC	PROPRE	282 373,00	29 307 255,16	USD	2,11
Total Action				1 383 422 015,03		99,82
Total Valeurs mobilières				1 383 422 015,03		99,82
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	5 680,00	4 908,19	USD	0,00
Total APPELS DE MARGES				4 908,19		0,00
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-9 106,56	-9 106,56	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	6 330,84	6 330,84	EUR	0,00
Total AUTRES				-2 775,72		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-201 466,23	-140 448,42	CAD	-0,01
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	6 804 226,61	914 638,79	DKK	0,07
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	1 032,70	1 032,70	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 851 823,44	-1 851 823,44	EUR	-0,13
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-5 307 793,00	-40 224,13	JPY	-0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	-1 616 432,01	-165 118,96	NOK	-0,01
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	10 222 544,08	1 028 528,43	SEK	0,07

LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	-5 717,70	-4 940,76	USD	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	3 228 556,98	2 789 852,65	USD	0,20
Total BANQUE OU ATTENTE				2 531 496,86		0,18
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	170 336,00	170 336,00	EUR	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				170 336,00		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-584 324,07	-584 324,07	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-526,41	-526,41	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-584 850,48		-0,04
Total Liquidites				2 119 114,85		0,15
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ZWP201221	MSCI WORLD 1221	PROPRE	29,00	-4 908,19	USD	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-4 908,19		-0,00
Total Futures				-4 908,19		-0,00
Coupons						
Action						
US00508Y1029	ACUITY BRANDS INC.	ACHLIG	84 004,00	6 605,63	USD	0,00
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPO	ACHLIG	1 960 737,00	142 321,81	USD	0,01
CA6665111002	NORTHLAND POWER	ACHLIG	531 290,00	27 778,42	CAD	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	299 817,00	182 792,78	JPY	0,01
Total Action				359 498,64		0,03
Total Coupons				359 498,64		0,03
Total LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF				1 385 895 720,33		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du fonds : 31-oct.

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,60 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/20 au 29/10/21 : 1 041 318 909,25

extrait du compte de résultat

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/10/2020	30/04/2021	29/10/2021
Commission de gestion de la direction du fonds	1 991 501,24	2 759 897,62	6 234 836,97
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 991 501,24	2 759 897,62	6 234 836,97

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/10/20 au 29/10/21

TER y compris rémunération en fonction de la performance

$$(6234836,97/1041318909,25)*100$$

TER 0,60 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021	Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020	Performance annuelle du 28/06/2019 au 31/10/2019
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist	+33.57%	+35.61%	+5.19%
Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc	+11.66%		
WORLD ALTERNATIVE ENERGY INDEX CW (EUR) Dist	+34.44%	+36.35%	+5.44%
Acc	+11.94%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.